

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE BURGALAYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28/08/2020

Date de convocation : 24/08/2020
Date d'affichage : 24/08/2020
Nombre de Conseillers
- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9
- Procuration : 0
Objet Fixation des tarifs des concessions

L'an deux mille vingt, le 28 août 2020, le Conseil Municipal de BURGALAYS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CASTEX Claude, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes CASTEX Claude, CORREGE Amandine, DESPORTES Christelle, LADEVEZE Christine, ZAMORA Jeanine.

Mrs CONQUES Jean, CORET Joseph, LOO Jean-Pierre, PEFAURE Eric.

ÉTAIENT EXCUSES : RUFFAUX Véronique, MAGUIS Robert.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LADEVEZE Christine.

LA SÉANCE EST OUVERTE,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un très petit nombre de concessions restantes disponibles dans le cimetière communal, il conviendrait de ne plus attribuer de concessions à perpétuité et d'attribuer dorénavant des concessions à 15 ans, 30 ans et 50 ans comme pour les concessions au columbarium.

Il faut donc fixer les nouveaux tarifs de concessions en distinguant les concessions de 2m*2,50m et celles de 1m*2,50m.

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

Concession de 2m*2.50m

15 ans : 152€

30 ans : 300€

50 ans : 350€

Concession de 1m*2.50m

15 ans : 115€

30 ans : 225€

50 ans : 260€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.



AR PREFECTURE

031-213100928-20200828-2020_242-DE
Regu le 14/09/2020